

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 octobre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°6

DÉCISION N° 0-24203-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position du remorqueur portuaire de 380 cv « Bonite ».

Du 5 septembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-24203-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position du remorqueur portuaire de 380 cv « Bonite ».

Du 5 septembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 7 3 2 S

Références :

Décret du 26 juillet 2011 (n.i. BO ; JO n° 173 du 28 juillet 2011, texte n° 53).

Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0.1) modifié.

Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).

Directive n° 0-38520-2010/DEF/EMM/PLANIF du 30 juillet 2010 (n.i. BO).

Décision n° 0-14288-2011/DEF/EMM/STN du 23 mai 2011 (BOC N° 23 du 10 juin 2011, texte n° 5 ; BOEM 570-0.2.6).

Compte rendu n° 2-40911-2011/SMP BREST/BATDESARM du 29 juillet 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°44 du 21 octobre 2011, texte 6.

Le remorqueur portuaire de 380 cv *Bonite* est condamné le 4 août 2011.

Le numéro de coque Q 874 lui est attribué.

La coque Q 874 sera déconstruite.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.